

Recherche sur les
questions correctionnelles :
Rapport pour spécialistes

**La gestion efficace des prisons –
Le potentiel des programmes de
gestion des contingences**

2011-04

Paul Gendreau, Ph.D.

Shelley J. Listwan, Ph.D.

et

Joseph B. Kuhns, Ph.D.

Université de la Caroline du Nord à Charlotte
Faculté de Justice criminelle et de criminologie

Résumé

Concernant les politiques de gestion des prisons, on favorise de plus en plus une démarche qui rend les détenus davantage responsables de leurs gestes. On laisse entendre que les détenus doivent être davantage encadrés et soumis à une discipline resserrée et qu'ils doivent se livrer à des activités par lesquelles ils montreront qu'ils méritent vraiment les privilèges leur valant une libération anticipée. La présente étude attire l'attention sur une documentation traitant d'un traitement carcéral oublié depuis longtemps et connu comme étant « la gestion des contingences (GC) » (p. ex. une économie de jetons [EJ]), susceptible d'atteindre les objectifs prévus dans une gestion par la responsabilisation. On a passé en revue la documentation sur la GC pour évaluer son potentiel concernant l'amélioration du rendement des détenus (p. ex. adaptation à la prison, aptitudes à s'instruire ou à travailler) et pour dresser la liste des principes qui, d'après des spécialistes du domaine, permettent de gérer efficacement un programme de GC. Premièrement, on a constaté que les programmes de GC procuraient d'importants gains positifs (de l'ordre de 60 à 70 %), ce qui les rendait plus efficaces que d'autres types d'intervention. Deuxièmement, on a dressé la liste des principes présidant la mise en œuvre d'un programme de GC en fonction de la façon de réaliser celui-ci ainsi que de la prestation de service (c.-à-d. des stratégies concernant ce qu'il faut faire ou ne pas faire et des questions problématiques). On a conclu qu'adopter la démarche recommandée par les spécialistes pour ce qui est de mettre en œuvre fidèlement un programme de GC était terriblement exigeant pour tous les intervenants d'une prison. À moins que certaines conditions ne soient satisfaites, c'est avec beaucoup de précaution qu'on devrait envisager un programme de GC, vu la nature du milieu carcéral.

Remarque des auteurs

Le présent rapport a été rédigé sous contrat pour le compte de Sécurité publique Canada. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux des auteurs et pas nécessairement ceux de ce ministère. Le premier auteur est professeur émérite à l'Université du Nouveau-Brunswick et chercheur invité à l'Université de la Caroline du Nord à Charlotte. Shelley Listwan est professeure adjointe à l'Université de la Caroline du Nord à Charlotte. Joseph Kuhns est professeur agrégé à l'Université de la Caroline du Nord à Charlotte. Pour de plus amples renseignements relatifs au présent rapport, on peut consulter Shelley Listwan à la Faculté de Justice criminelle et de criminologie de l'Université de la Caroline du Nord à Charlotte, 9201, boul. University City, Charlotte, NC 28223 ou à l'adresse de courriel slistwan@uncc.edu.

Remerciements

Par ailleurs, les auteurs remercient Yvette Thériault et Diana Weigle de l'aide qu'elles ont fournie pour divers aspects du projet.

Renseignement sur le produit

Août 2011

N° de cat : PS3-1/2011-4F-PDF

N° ISBN : 978-1-100-97881-9

Ottawa

La gestion efficace des prisons – Le potentiel des programmes de gestion des contingences

La gestion des prisons fait l'objet d'une controverse abondante (Gendreau et Smith, dans la presse), les tendances ayant changé considérablement dans les trois pays considérés comme chefs de file en pénologie, à savoir le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis. D'une part, les États-Unis ont inauguré ce que Cullen (1995, p. 340) a qualifié de « saison de la sévérité » des services correctionnels américains, époque caractérisée par un accroissement énorme de la population carcérale (Simon, 2007). Aux prises avec cette réalité, les directeurs de prison ont eu peu d'autres choix pour contrôler ce milieu que de limiter à l'extrême les activités des détenus, ce qui explique en partie la multiplication et la popularité phénoménales des établissements à sécurité maximale renforcée (Mears et Watson, 2006 ; Pizarro et Stenius, 2004).

Par contre, tandis que la démarche de la réhabilitation était abandonnée dans les systèmes pénaux américains durant les années 1970 (Cullen et Gendreau, 1989), le système correctionnel canadien (Service correctionnel du Canada [SCC]) empruntait l'avenue inverse en décidant de ne pas construire de nouveaux établissements carcéraux et en renforçant son engagement à l'égard de programmes de traitement (pour connaître certaines des raisons ayant motivé ce développement, voir Cullen, 2002). Le service correctionnel britannique (Her Majesty's Prison Service [HMPS]) a fait de même en adoptant un vaste programme de réhabilitation au cours des années 1990 (Goggin et Gendreau, 2006; tableau 7.1, p. 223-226; McGuire et Priestly, 1995).

Or, les politiques correctionnelles sont très volatiles, orientées comme elles le sont par des idéologies du « bon sens » en matière de criminalité émanant de la sphère politique, qui sont dénuées de toute crédibilité scientifique (Gendreau, Cullen, Goggin et Paparozzi, 2002; Gendreau, Smith et Thériault, 2009). Il n'est donc pas étonnant que chacun des pays susmentionnés donne signe de revoir ses politiques correctionnelles. Même s'il est encore très tôt pour l'affirmer, les États-Unis semblent adoucir certaines de leurs approches punitives (Listwan, Jonson, Cullen et Latessa, 2008), bien qu'on ne voit pas clairement si cela répond à des changements d'orientations politiques et à d'autres influences connexes (Gibbons et Katzenbach, 2006; Petersilia, 2003; Webb, 2009) ou, plus probablement, à des raisons financières qui n'ont laissé à beaucoup d'États d'autre choix que de libérer des prisonniers aussi rapidement que possible (Pew Foundation, 2009). Quoi qu'il en soit, au moins quelques autorités américaines envisagent de lier leurs programmes à une libération méritée pour faciliter la gestion de leurs prisons (Lattimore et autres, 2004; Levin, 2010; Porter, 2011).

Nombre d'années après que les États-Unis ont commencé à faire preuve de fermeté à l'égard de leurs criminels, le Canada a décidé de suivre leur exemple (Andrews et Bonta, 2010; Macleod, 2010). Ce faisant, les maîtres politiques du Service correctionnel du Canada ont élaboré une orientation astucieuse sur le plan politique qui ne désavouait pas le passé de réhabilitation fort louable du Service correctionnel du Canada (SCC), mais qui, en termes non équivoques, faisait écho aux doléances d'autres intervenants de l'arène publique (p. ex. la base électorale aux vues conservatrices du gouvernement, la police et les groupes défenseurs des droits des victimes), selon qui le système faisait preuve de mollesse à l'égard des détenus. D'après la nouvelle orientation, la responsabilisation des détenus devait être l'objectif primordial du système carcéral (Sampson et autres, 2007). À l'ordre du jour devaient maintenant figurer un resserrement de la discipline (p. ex. un bon ou un mauvais comportement devait être sanctionné sur-le-champ par des conséquences) et un meilleur encadrement grâce à des programmes d'éducation et de travail. On cherchait ainsi à atteindre deux objectifs : a) administrer plus efficacement les pénitenciers qui seraient plus difficiles à gérer en raison de l'affluence de détenus prévue dans le rapport de Sampson et autres (2007) et b) veiller à ce que les détenus méritent vraiment leur libération anticipée.

Le second objectif était un élément essentiel de la problématique, vu l'insatisfaction de longue date au Canada et aux États-Unis au sujet des systèmes de réduction méritée de peine, de réduction de peine pour bonne conduite et de libération conditionnelle (Ross et Barker, 1986). Des critiques ont été soulevées selon lesquelles ces procédures étaient vagues, trop complexes et administrées de façon non uniforme et qu'elles entraînaient des renforcements indûment retardés, ce qui enlevait toute valeur aux incitatifs aux yeux des détenus et de leurs gardiens (Ross et Barker, 1986; Weisburd et Chayet, 1989). On a aussi allégué que ces programmes prêtaient facilement à la corruption et, par conséquent, à la multiplication de pratiques coercitives douteuses sur le plan déontologique (Ross et Barker, 1986). De plus, la conception de ces programmes était souvent rétrograde, car des détenus se voyaient attribuer une réduction de peine pour bonne conduite à leur arrivée, avant d'avoir fait la preuve qu'ils méritaient une amélioration de leur sort dans le système. Dans sa façon de traiter ces questions, le Canada a été influencé par les politiques adoptées par les autorités carcérales britanniques (Gendreau, 2003), qui ont offert des incitatifs alléchants (p. ex. bonification de la rémunération, amélioration de l'hébergement, prolongement et multiplication des visites, mise en liberté provisoire et possibilité de libération conditionnelle) sous réserve de bonne conduite (Liebling, 2008).

C'est une chose que de proposer des changements radicaux; mais ceux qui préconisent des programmes de responsabilisation et d'incitatifs ne disent absolument rien de la forme qu'ils devraient prendre ni de leur fonctionnement pratique. Dans la section suivante, nous allons faire part d'une documentation riche et intrigante sur un traitement connu comme étant la « gestion des contingences (GC) ». À la mode à une certaine époque en milieu correctionnel, la GC s'est vu reléguer aux oubliettes de l'histoire du traitement correctionnel. Aujourd'hui, cependant, si la réflexion sur laquelle reposent les propositions ci-dessus s'accrédite auprès des décideurs et des acteurs politiques, la GC pourrait connaître un nouveau souffle et même avoir un impact substantiel sur les programmes des pénitenciers.

Programmes de gestion des contingences

Les programmes de gestion des contingences (GC) se fondent sur les principes du conditionnement opérant (pour acquérir une connaissance générale de ceux-ci, voir Rimm et Masters, 1979; Spiegler et Guèvremont, 2010). L'expression « gestion des contingences » s'appuie sur le principe de la contiguïté, suivant lequel, lorsqu'un renforcement ou une punition dépendent d'un comportement, le comportement en question est soit renforcé, soit supprimé. En règle générale, le renforcement positif a été employé pour plusieurs raisons, mais principalement pour sa facilité d'utilisation, sa valeur « éthique » et le fait qu'il inculque à un individu ce qu'il doit faire, alors qu'une punition lui inculque ce qu'il ne doit pas faire (Gendreau, 1996). La méthode de GC la plus employée avec des détenus, et de loin, a été l'économie de jetons, dans laquelle la bonne conduite d'un détenu lui vaut des jetons ou des points qu'il peut échanger contre des biens tangibles (argent, biens matériels), des activités recherchées (sports, loisirs, télévision, socialisation), renforçateurs sociaux (félicitations, approbation), libération éventuelle de prison. D'autres programmes standards de GC se fondent sur un système de contrat de comportement, une surcorrection, une punition par soustraction (amende) ou une suspension du renforcement. Les trois derniers éléments sont des punitions.

L'un des aspects fascinants de la réforme carcérale est que la GC a été le premier programme de traitement, au sens moderne, à avoir été mis en œuvre dans des pénitenciers (pour d'autres exemples, voir Ross et Barker, 1986). On le doit aux réformes pionnières d'Alexander Maconochie. Mis à la tête d'une colonie pénitentiaire britannique sur une île éloignée dans le Pacifique Sud par le service correctionnel de son pays en 1840, Maconochie a décidé qu'une bonne conduite conditionnerait une libération anticipée, méthode qui s'est révélée un franc succès. Malheureusement, ses réformes audacieuses ont été abandonnées par la suite (Barry, 1958). Un peu plus d'un siècle plus tard, avec la montée en popularité des programmes de modification comportementale (Rimm et Masters, 1979) et durant environ deux décennies, les programmes de GC ont joué un rôle important dans nombre de milieux d'application, et les

prisons n'ont pas fait exception (Johnson, 1977). Dix ans plus tard, cependant, les programmes de GC avaient pratiquement disparu de nouveau du paysage correctionnel. Cela, à cause du nouveau contexte social de l'époque (c.-à-d. les années 1970) où on les a assimilés à des techniques de lavage de cerveau ou à la «Clockwork Orange», où on les a contestés devant les tribunaux (cela a été le cas dans le secteur correctionnel, du moins) et où on leur a associé les thérapies de socialisation et de comportement cognitif, qui gagnaient constamment en faveur (Geller, Johnson, Hamlin et Kelly, 1977; Johnson, 1977; Milan, 1987; Wormith et Heald, 1986).

Néanmoins, lorsqu'on revoit les études d'il y a 40 ans sur la GC, on est impressionné par la qualité des méthodologies de recherche (p. ex. répétition de mesure dans les méthodologies concernant un sujet) et par certains des gains les plus marquants signalés dans l'amélioration des comportements prosociaux, depuis le rendement scolaire jusqu'à l'adaptation à la prison (Braukmann, Fixsen, Phillips et Wolf, 1975; Milan, 2000). Du point de vue de la responsabilisation, les programmes de GC, particulièrement les économies de jetons, semblent l'idéal. Ils véhiculent en eux-mêmes la réhabilitation, en ce sens qu'ils imposent aux délinquants de façon ferme et équitable le fardeau de faire preuve de responsabilité personnelle pour retirer des avantages du système. Ils sont transparents et, en raison de leur orientation monétaire, « commerciale » pourrait-on dire (Winkler, 1971), ils peuvent se traduire en équations coûts-bénéfices pour les administrateurs préoccupés par le résultat net. Les agents de correction, cette ressource sous-utilisée dans l'esprit de certains œuvrant dans l'univers correctionnel, se sont révélés d'efficaces prestataires de services de première ligne dans des économies de jetons, moyennant la formation et l'expérience appropriées (Smith et autres, 1985; Smith, Milan et Wood, 1976). De plus, les programmes de GC, parce qu'ils sont fortement structurés et comportent des récompenses immédiates, peuvent être particulièrement indiqués pour des détenus à risque élevé, non motivés ou passant à l'acte, réfractaires aux autorités carcérales (Sampson et autres, 2007). Enfin, et ce facteur importe aux politiciens et aux administrateurs de service correctionnel, certains programmes de GC ont été très remarqués et ont valu aux autorités une couverture très favorable de la part des médias¹.

Bien que la documentation examinée ci-dessus laisse croire que les programmes de GC sont efficaces (Morris et Braukmann, 1987), elle n'a fait l'objet d'aucune évaluation quantitative qui en estime avec précision l'efficacité alléguée, et on n'en a pas résumé non plus les principes de gestion contribuant à son succès.

La présente étude avait donc deux buts. Premièrement, produire une méta-analyse des effets des programmes de GC sur l'adaptation à l'établissement, sur le rendement en éducation, en apprentissage scolaire ou au travail ainsi que sur d'autres variables mentionnées dans des études concernant des pénitenciers ou des établissements fermés. Deuxièmement, procéder à un examen détaillé de la documentation qualitative sur des programmes de GC dans laquelle des « spécialistes » ont énoncé des principes susceptibles d'en déterminer le succès ou l'échec.

¹ L'économie de jetons appliquée au travail en Ontario (Marquis et autres [1974]) faisait produire des jouets par des détenus à risque élevé et les destinait à des enfants hospitalisés et défavorisés sur le plan mental ainsi qu'à des patients d'hôpitaux psychiatriques (les détenus remettaient les jouets en personne). Le programme a été abondamment couvert par la presse nationale. On y a mis fin par la suite, faute d'approvisionnements.

Méthode et procédure

Recherche documentaire

La recherche documentaire en vue d'effectuer une méta-analyse de l'effet des programmes de GC sur les comportements en établissement et le résumé des méthodes pour gérer de tels programmes ont été réalisés selon la démarche classique (p. ex. extraction de la bibliographie fournie dans les analyses documentaires existantes [p.ex. Davidson et Seidman; 1974; Gellner, Johnson, Hamlin et Kennedys, 1977; Milan, 1987] et par des recherches électroniques [p. ex. Google Scholar, PsychINFO, PsychARTICLES]). On a employé les critères de recherche suivants : a) thèmes généraux en modification du comportement (p. ex. gestion des contingences, punition et économie de jetons); b) expressions se rapportant spécifiquement à la population carcérale (p.ex. délinquants, pénitenciers et établissements fermés d'un autre type (p. ex. hôpitaux psychiatriques, unités résidentielles); c) textes et exposés de synthèse sur l'administration de programmes de GC en général et avec délinquants.

Pour se prêter à la méta-analyse, l'étude devait : a) avoir concerné des délinquants ayant pris part à un programme de GC, défini comme ayant comporté au moins l'une des techniques suivantes de modification comportementale, à savoir système de contrat de comportement, punition par soustraction, suspension du renforcement ou économie de jetons; b) avoir utilisé des méthodologies typiques des programmes de GC (p. ex. conceptions pour cas individuel dans lesquelles chaque sujet servait de cas témoin pour lui-même avec évaluation permanente du comportement du délinquant tout au long de l'intervention ainsi que durant des périodes de référence); c) avoir mesuré des augmentations et des diminutions du rendement dans le contexte d'une détention.

Procédure de codage

Au cours de la méta-analyse, les études ont été codées d'après les caractéristiques suivantes : année de l'étude, cadre de l'étude (prison, centre d'éducation surveillée, contexte communautaire fermé, hôpital), groupe d'âge (jeunes ou adultes), sexe, niveau de risque des délinquants (élevé ou faible), dosage du traitement en jours, type de procédure de GC. Toutes les études ont été codées indépendamment par la deuxième auteure et le troisième auteur, après quoi ceux-ci ont réconcilié leurs divergences lors d'une discussion et d'un examen communs. Les études ayant fait l'objet de l'examen détaillé ont été sélectionnées et catégorisées par la deuxième auteure.

Calcul et interprétation de l'ampleur de l'effet

L'approche d'une méta-analyse dépend de l'approche pratique adoptée pour la méthodologie, l'analyse des données et les limites inhérentes (p. ex. nombre limité d'études, petite taille des échantillons, manque de renseignements sur des modérateurs potentiels et effets différentiels sur divers comportements cibles). Dans la présente étude, on a adopté pour la méta-analyse une méthode Glass dépouillée (voir Gendreau et Smith, 2007, p.1553, note 5; Hunter et Schmidt, 2004). Dans une telle analyse des données, on brosse un portrait largement inclusif de la documentation faisant l'objet de la recherche pour obtenir un aperçu général de l'efficacité d'une intervention jusqu'à ce qu'on dispose de plus de données pour procéder à des analyses plus spécifiques.

À ce jour, il n'existe aucune règle fixe pour examiner des méthodologies appliquées d'analyse du comportement de sujets individuels (Shadish, 2001). D'après les recommandations de Fidler (2002) ainsi que de Gendreau et Smith (2007), les unités brutes fondamentales des variables dépendantes étaient les mesures (p. ex. minutes consacrées à étudier, incidences des vols). Les résultats d'une étude de GC – cela est caractéristique des expériences d'analyse de comportement appliquée – se présentent presque invariablement sous la forme de pourcentages ou de graphiques dont on peut tirer un pourcentage.

Au moment de calculer l'ampleur globale d'un effet pour les études comprises dans la base de données, on a effectué une transformation pour celles qui indiquaient des gains ou des améliorations du rendement. Dans ces cas-là, le gain global en pourcentage a été limité à 100 % (p. ex. une étude qui signalait une amélioration de 300 % a été recodée comme un gain de 100 %). 47 % des améliorations quant à l'ampleur d'un effet ont été recodés de cette manière. On l'a fait parce que les études de GC qui énonçaient leurs données en réductions de pourcentage étaient limitées à 100 % et aussi afin de comparer les résultats d'une méta-analyse de programmes de comportement cognitif, dans lesquels une amélioration de 100 % était le score maximal possible (French et Gendreau, 2006). La plupart des études de GC employaient des conceptions ABAB standard, même si certaines de celles-ci étaient plus complexes et plus vastes (procédures à niveaux de base répétés ou, alors, qui portaient sur des changements chez les sujets sur une plus longue période et en fonction de multiples conditions expérimentales ou répétitions). Dans ces cas-là et par mesure de simplicité, nous avons codé le changement de pourcentage moyen dans le comportement dans l'ensemble des périodes de gestion des contingences comme étant l'ampleur de l'effet dans l'échantillon concerné. De plus, dans chaque étude nous avons calculé le nombre de reprises du traitement comme indice du dosage du traitement.

Des estimations ponctuelles (variation moyenne en pourcentage) et des intervalles de confiance (IC) ont servi à exprimer la précision d'une estimation. Selon les lignes directrices tirées de la documentation (Campbell, French et Gendreau, 2009; Cumming et Finch, 2005; Gendreau et Smith, 2007; Schmidt, 1996), les IC qui étaient établis sur moins de 10 amplitudes d'effet, qui avaient une largeur supérieure à 0,10 ou qui comprenaient 0 (un IC qui comprend zéro peut être interprété comme $p > 0,05$, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'effet) ont été considérés comme imprécis et, donc, nécessitant d'être repris pour qu'on parvienne à des conclusions fermes quant à l'utilité des résultats.

Résultats

Étude 1

Description de l'échantillon

Les 20 études couvertes par la méta-analyse ont été publiées entre 1965 et 2004 (75 % d'entre elles, durant la période 1965-1977). Le cadre des études se répartissait presque également entre des prisons, des centres d'éducation surveillée, des unités résidentielles fermées et des milieux psychiatriques (20 à 30 %). Les échantillons des études comptaient de 1 à 46 sujets (N total = 364). 50 % des études portaient sur des jeunes, 30 % d'entre elles sur des adultes et 20 % d'entre elles sur une combinaison des deux groupes. Un seul programme portait uniquement sur des femmes. Le niveau de risque a été calculé pour 16 études; pour 12 échantillons, le risque a été coté comme élevé et pour 4, faible. Les programmes d'économie de jetons dominaient (80 %), tandis que 20 % recouraient à la punition ou à une combinaison de stratégies de GC. 13 études signalaient un dosage de traitement qui donnait lieu à 26 amplitudes d'effet. Toutes études confondues, le nombre moyen de reprises du traitement était de 3,4. Le dosage moyen du traitement était de 103 jours (moyennant un écart-type de 106). Parmi les comportements cibles mentionnés dans les études, 37 % avaient trait à l'adaptation à l'établissement (agression, attitude antisociale, combat, vol), 35 % au rendement en éducation ou en apprentissage scolaire (compréhension, participation), 9 % au travail (fabrication d'articles) et 21 % à divers autres aspects (hygiène, estime de soi, socialisation). Les 20 études comportaient 50 amplitudes d'effet. Seule une étude ne signalait aucune amélioration du rendement de ses participants.

Ampleur de l'effet global

Dans le but d'estimer l'effet global de la GC, nous avons recodé tous les effets jusqu'à concurrence de 100 %. La variation moyenne en pourcentage chez les participants aux programmes concernant l'amélioration des comportements cibles durant les phases expérimentales, comparativement aux phases

de référence, a été de 66 % (allant de moins d'un pour cent jusqu'à 100 %, écart-type = 33,9, n = 364 et un niveau de confiance de 95 % dans l'IC de 62,5 % à 69,5 %².

Ampleurs d'effet et modérateurs

Les ampleurs d'effet pour les diverses catégories de modérateurs comprenaient l'une des suivantes : un IC qui comprenait 0, une largeur supérieure à 0,10 et moins de 10 ampleurs d'effet. L'examen des données a révélé certaines tendances très intéressantes par leur ampleur : de petites tailles d'échantillon étaient associées à des ampleurs d'effet élevées ($r = -0,22$; IC = -0,49 à 0,05), et des ampleurs d'effet élevées étaient associées à un dosage plus marqué ($r = 0,21$; IC = -0,11 à 0,53). Les détenus à risque faible ont connu des taux d'amélioration de 20 % supérieurs à ceux des détenus à risque élevé.

Étude 2

Principes des programmes de GC efficaces

31 articles narratifs et chapitres de livres ainsi que 9 études comprises dans la méta-analyse ont contribué à établir les 2 catégories suivantes de principes : ceux de mise en application, puis ceux de traitement répartis en 3 volets (positif, soit choses à faire; négatif, soit choses à ne pas faire; problématique, soit démarche à envisager de façon judicieuse). On a donné des clarifications pour certains éléments, lorsqu'il y avait lieu de le faire.

Principes de mise en application

1. Évaluer si l'établissement peut atteindre les objectifs de responsabilisation sans recourir à un programme de GC.
2. Si on répond par la négative à la question précédente, évaluer l'état de préparation du milieu d'après sa culture organisationnelle, ses succès passés à mettre en œuvre des programmes et, enfin, les caractéristiques de sa direction et de son personnel.
3. Mettre en application le programme de façon progressive (commencer par un seul établissement et, de préférence, par une seule de ses unités bénéficiant d'une autonomie administrative).
4. Mettre en place un code de déontologie pour les professionnels et le programme que tous les intervenants doivent respecter.
5. Déterminer si les participants ont le droit pour des raisons légales ou à cause de leurs valeurs de refuser de prendre part au programme et, si tel est le cas, examiner les conséquences éventuelles.

Principes de traitement

a) Volet positif

1. Le renforcement l'emporte sur la punition selon le ratio 4:1.
2. La gamme des renforcements doit tenir compte de ce qui, de l'avis des détenus, motivera leur rendement (au moins 10 éléments).
3. On doit adopter un système de récompenses hiérarchisé dont les niveaux supérieurs reposent moins sur des renforcements concrets. Les mesures pour passer d'un niveau à l'autre doivent être

² L'IC pourrait être calculé au moyen d'un n de 751 qui représenterait de multiples échantillons provenant d'études individuelles qui comprenaient plus d'une ampleur d'effet calculée. Dans ce cas, l'IC devient 63,6 % à 68,4 %.

exigeantes pour les participants et les détenus doivent être distribués à peu près également aux différents niveaux.

4. Le renforcement doit dépendre du rendement plutôt que d'un « salaire » (comme c'est le cas habituellement des protocoles incitatifs en vigueur dans les prisons).
5. Le temps nécessaire pour passer d'un niveau à l'autre doit être variable. Les critères de passage doivent être clairs et cohérents et n'admettre aucune exception.
6. Tous les comportements ciblés comme devant être modifiés doivent faire l'objet de définitions précises et non équivoques (à savoir les activités prises en compte dans le rendement, attitudes/croyances criminogènes).
7. Les contingences doivent être énoncées de nouveau et clarifiées verbalement, si l'on craint un retard dans la prestation d'un renforcement ou d'une punition (il s'agit d'un problème courant dans les prisons en raison de la bureaucratie, des changements de quart, etc.).

b) Volet négatif

1. On ne doit pas cibler des comportements futiles (p. ex. régime de type militaire, réponse obséquieuse à un ordre, propreté du lit).
2. On ne doit permettre aux participants de se constituer ni une dette ni une réserve de jetons ou de points.
3. On ne doit permettre ni une déflation ni une inflation dans l'économie.
4. On ne doit recourir ni à des menaces – elles n'ont aucune conséquence immédiate – au lieu de punitions ni à des stratégies d'humiliation (p. ex. exercices de type militaire, manière obséquieuse à la réception d'un ordre), qui rendraient réfractaires sur le plan psychologique aux règles du programme.
5. On ne doit procéder ni à un renforcement ni à une punition d'une façon machinale, stéréotypée. On doit s'inspirer de modèles d'apprentissage opérant pour qu'un épisode serve à enseigner comment des facteurs circonstanciels et personnels ont mené au succès ou à l'échec du délinquant dans la situation donnée. Le délinquant doit comprendre que, bien que se présentent des circonstances ou des obstacles dans l'atteinte d'un objectif prosocial, il doit répondre de son comportement (en vertu de sa motivation intrinsèque) et qu'il doit en assumer personnellement la responsabilité.

c) Volet problématique

1. Des récompenses de groupe peuvent être efficaces, mais le personnel doit surveiller attentivement les tentatives de coercition de la part de pairs influents qui souhaiteraient contrôler le processus de récompense.
2. Certains protocoles de GC visent à instaurer une « culture des pairs positive », selon laquelle, dans les faits, les pairs finissent par être les agents de modification du comportement. Si tel est le cas, la mise en garde ci-dessus s'applique. De tels programmes, bien qu'ils puissent être très efficaces, exigent d'être suivis de très près par le personnel qui en est responsable.

3. La question des punitions est complexe. Elles ne doivent pas être le premier choix avec des adultes. Si elles ne sont pas infligées adéquatement, elles peuvent facilement instaurer un régime coercitif et favoriser un comportement antisocial. En supposant des punitions infligées de façon conforme, la punition par soustraction fonctionne particulièrement bien si les participants peuvent choisir la façon dont une amende est infligée (p. ex. lorsqu'un participant ne veut pas respecter une obligation, mettons qu'il rate un cours, ne se présente pas au travail, etc., alors il doit payer le privilège d'échapper à cette obligation). La suspension de renforcement fonctionne bien avec des jeunes gens, mais peut poser un défi avec des adultes. Une correction excessive, c'est-à-dire la correction physique d'un comportement antisocial, peut mener à une escalade de confrontation physique avec des adultes.
4. Les participants doivent être choisis avec soin. En général, un groupe de détenus relativement homogène sera plus facile à gérer, à moins qu'on dispose des ressources nécessaires pour tenir compte des particularités individuelles parmi les détenus (ce qui est habituellement une bonne idée). Ainsi, dans le cas de détenus réfractaires ou qui souffrent d'un handicap intellectuel ou psychologique, on a constaté que le principe de Premack était utile (à savoir qu'accomplir des activités moins appréciées en permettra d'autres, davantage recherchées, p. ex. l'atteinte d'un objectif scolaire donnant droit à davantage de loisirs).

Examen de la question

La méta-analyse de l'étude 1 a révélé que les programmes de GC procurent des améliorations substantielles concernant les comportements d'adaptation à un établissement, en éducation ou au travail. L'ampleur plausible de leur effet allait de 63 à 70 %³, ce qui constitue une estimation prudente, vu que les études dont les résultats étaient donnés en pourcentages limitaient à 100 % toute amélioration. En fait, plusieurs études incluses dans la base de données signalaient des gains allant jusqu'à plusieurs centaines de pour cent (p. ex. Milan, Wood et McKee, 1979). Un autre fait impressionnant était que des études de GC ont souvent répété leurs interventions (3,4 fois en moyenne par étude), ce qui est la marque d'une bonne pratique scientifique lorsqu'on souhaite déterminer la fiabilité de l'effet d'un programme.

La seule base de données avec laquelle on peut comparer un résultat aussi élevé que ceux ci-dessus, et cela uniquement pour ce qui concerne l'adaptation à la prison, se trouve dans un examen détaillé et une méta-analyse de French et Gendreau (2006). Ces auteurs ont relevé dans une documentation éparse des effets allant de faibles à négligeables dans le cas de stratégies ayant trait au régime alimentaire, à des programmes d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'aménagement du milieu, à la réduction de l'encombrement et au contrôle situationnel de la criminalité, mais des résultats relativement élevés dans le cas de programmes comportementaux cognitifs (39 ampleurs d'effet, IC = 17 % à 33%) (voir French et Gendreau, 2006, p. 187 à 188, 199).

D'un point de vue théorique, les programmes de GC ont une validité de construit impressionnante. Ils reposent sur des théories de la criminalité relatives à la biologie, à la personnalité et à la criminologie (Akers, 1998; Eysenck et Gudjonsson, 1989; Milan, 2000). Vu que ces programmes sont enracinés dans un béhaviorisme radical, la GC a été le fondement indispensable à l'élaboration de thérapies de socialisation ou cognitivo-comportementales (Gendreau, Smith et French, 2006). De plus, le fait que les programmes de GC sont behavioristes et peuvent s'inspirer du principe de Premack pour individualiser des services est en harmonie avec le principe de la réceptivité générale ou spécifique énoncé dans la

³ Les résultats d'une méta-analyse élémentaire de Glass ont montré leur valeur avec le temps pour ce qui est de l'efficacité de la psychothérapie en général et aussi des programmes de thérapie comportementale avec des détenus (Gendreau et Smith, 2007).

théorie du traitement correctionnel efficace d'Andrews et Bonta (2010)⁴. Le dosage relevé (p. ex. 100 heures en moyenne pour les études de cette base de données) a présenté une corrélation avec le fait qu'une amélioration du rendement (IC contenant 0) concordait avec ce qu'on recommande pour des programmes de traitement cognitif dans les prisons (Bourgon et Armstrong, 2005). Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que des programmes de GC soient complémentaires de thérapies cognitivo-comportementales et coexistent avec celles-ci. En fait, de nombreux prisonniers considèrent que s'inscrire à des programmes cognitifs est un incitatif (Goddard et Gendreau, 1990).

Compte tenu des constatations ci-dessus, on peut être préoccupé par la petite taille de la base de données de GC (n = 364), bien qu'on puisse invoquer que l'ampleur de l'effet a été estimée avec précision (largeur de l'IC < 0,10) et que les résultats pointaient presque tous dans le même sens. Rien n'indique que de nouvelles études seront produites; il faut donc que tout système correctionnel ayant un volet de GC comporte une auto-évaluation poussée. Une règle pratique veut qu'un échantillon d'au moins plusieurs milliers de délinquants soit nécessaire pour dégager des politiques valables sur le traitement de ceux-ci et la recherche d'une prévision (Gendreau et Smith, 2007). De plus, la base de données avait peu à offrir concernant l'utilité d'importants modérateurs potentiels (p. ex. âge, sexe). Il n'est pas clair si des interventions de GC ont des effets différents sur divers comportements cibles. Par ailleurs, il faut reconnaître que des études de GC ne sont pas sans poser des problèmes de méthodologies (Davidson et Seidman, 1974). Peut-être une documentation sur des études de GC qui ont conclu à l'échec dort-elle dans des classeurs. Dans le passé, cependant, les experts en modification du comportement n'ont pas semblé hésiter à faire connaître des résultats décevants (p. ex. Geller et autres, 1977; Laws, 1976).

Les résultats de l'étude 2 correspondent à ce qu'on attendrait d'une intervention qui se fonde sur l'application de conséquences substantielles, celles-ci dépendant d'une évaluation immédiate et précise des comportements en prison au cours d'une journée. La nature même des économies de jetons exige que le personnel de première ligne réagisse rapidement aux nombreux problèmes et enjeux qui se posent quotidiennement. Nous insistons sur ce point; car, selon nous, les promoteurs de régimes de responsabilisation sous-estiment peut-être le fait que, pour que des programmes de GC connaissent le succès, ils obligent les administrateurs, les professionnels, le personnel de première ligne et les agents extérieurs (p. ex. les responsables des libérations conditionnelles) à faire preuve de cohérence et d'équité et à tenir les engagements pris envers les détenus. Il y a eu des précédents décevants de programmes de GC, particulièrement des économies de jetons, qui se sont révélés fragiles et facilement sabotés (Cullen et Seddon, 1981; Geller, et autres, 1977; Hall, 1979; Hall et Baker, 1978; Laws, 1974). Contrairement à des programmes de consultation ou de travail courant qui peuvent être mis en œuvre sans beaucoup de perturbation, la GC touche toute la culture et toutes les façons de faire passées d'une prison. Les lecteurs qui connaissent le fonctionnement des prisons admettront que plusieurs des recommandations faites dans l'étude 2 posent un défi énorme. Autrement dit, ce n'est pas seulement le comportement du détenu qui est modifié!

Il y a une myriade de questions qu'il faudrait examiner ici, mais elles déborderaient les limites du présent document. Nous n'allons aborder que quelques-unes d'entre elles, qu'on ne peut écarter. La mise en application d'un programme est probablement le facteur le plus déterminant pour son succès ou son échec (Gendreau, Goggin et Smith, 1999; Goggin et Gendreau, 2005). La recommandation 2 figurant aux résultats de la mise en application peut se révéler primordiale. La culture organisationnelle touche alors à l'harmonie de l'organisation, au roulement du personnel, à la réaction à de nouveaux problèmes ou enjeux, à la formation en cours d'emploi et à l'auto-évaluation ainsi qu'à la responsabilité financière. Les facteurs relatifs à la direction et au personnel renvoient à l'expérience et aux qualifications

⁴ À l'encontre des principes du risque d'Andrews et Bonta, les participants à faible risque à la GC ont fait des gains supérieurs, mais c'est la variable qui a été la plus difficile à coder. De plus, plusieurs études manquaient de données sur le risque.

professionnelles⁵ nécessaires pour mettre en œuvre un programme et à la foi en la valeur de la réhabilitation. Par ailleurs, les autorités carcérales sont aux prises avec le concept de « consentement éclairé », qu'il n'est pas facile de respecter ni de réconcilier avec celui d'un code de déontologie en prestation de service (Wormith et Heald, 1986). Le système est-il disposé à offrir une gamme de renforçateurs appréciables⁶? Souvent, tel n'est pas le cas selon l'expérience du premier auteur, dans laquelle les agents de punition dominant⁷. Enfin, les systèmes de gestion des contingences nécessitent un système élaboré de soutien administratif, notamment qu'on consigne et tienne à jour le progrès des détenus aux fins d'évaluation des programmes.

Conclusion

En résumé, parmi toutes les interventions de traitement dont disposent les autorités carcérales, les programmes de GC sont ceux qui conviennent le mieux à l'éthos des politiques du type « responsabilisation », qui offrent des incitatifs pour renforcer la discipline et la structuration et aussi pour motiver les détenus à mériter davantage de privilèges les menant à une libération anticipée. En fait, selon nous, si les organisations carcérales tenaient compte des principes énoncés dans l'étude 2, elles en retireraient de nombreux avantages, non le moindre étant de gérer leur établissement de façon sûre et humaine. La question qui se pose est la suivante : souhaitent-elles le faire? La documentation sur la GC fixe des normes très élevées à tous les intervenants.

⁵ Les psychologues sont les professionnels les mieux qualifiés pour diriger des programmes opérants; malheureusement, on manque de psychologues possédant une expertise dans ce domaine (Gendreau, 2003).

⁶ L'étude de Goddard et de Gendreau (1990) sur les préférences des détenus, la seule que nous ayons relevée dans la documentation, a conclu que ceux-ci attachaient de l'importance à la libération conditionnelle, aux permissions de sortir, aux visites et à la participation à des programmes. Les loisirs et les incitatifs figuraient en fin de liste. L'interdiction de visites et le resserrement de la sécurité étaient des sanctions durement ressenties, contrairement à d'autres, couramment employées dans les prisons comme l'isolement préventif, les menaces, les amendes et la perte de réduction de peine.

⁷ Peut-être en raison de la nature des prisons et des attitudes de certains membres du personnel, les sanctions peuvent finir par prendre des proportions considérables (voir Bassett et Blanchard, 1977).

Bibliographie

(Les ouvrages marqués d'un astérisque ont été utilisés en méta-analyse tandis que ceux qui sont marqués de deux astérisques ont servi à l'examen détaillé des principes de la GC.)

- **Agee, V. L. (1979). *Treatment of the violent incorrigible adolescent*, Lexington, MA, Press Lexington Books.
- **Agee, V. L. (1990). *The treatment program: Palm Beach youth center*, Lantana, FL.
- **Agee, V.L. (1999). *Pennsylvania clinical schools treatment program*. Coatesville, PA.
- Akers, R. L. (1988). *Social learning and social structure: A general theory of crime and deviance*. Boston, Northeastern University.
- Andrews, D. A. et J. Bonta (2010). « Rehabilitating criminal justice policy and practice ». *Psychology, Public Policy and Law*, vol. 1, p. 39-55.
- **Ayllon, T. (1975). « Behavior modification in applied settings ». *Arizona Law review*, vol. 17, p. 3-28.
- Barry, J. V. (1958). *Alexander Maconochie of Norfolk Island*, Melbourne, Oxford University Press.
- **Bassett, J. E. et E. B. Blanchard (1977). « The effects of the absence of close supervision on the use of response cost in a prison token economy ». *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 10, p. 375-379
- * Bednar, R., L. Greathouse, S. Weinberg, P. Zelhart (1970). Operant conditioning principles in the treatment of learning and behavior problems with delinquent boys. *Journal of Counseling Psychology*, vol. 17, p. 492-497.
- * Boren, J. et A. Colman (1970). « Some experiments on reinforcement principles within a psychiatric ward for delinquent soldiers », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 3, p. 29-37.
- Bourgon, G. et B. Armstrong (2005). « Transferring the principles of effective treatment into a “real world” prison setting ». *Criminal Justice and Behavior*, vol. 32, p. 3-25.
- **Bowers, K. S. et M. Ross (1973). *Intrinsic motivation in the classroom: An attributional model of education*, document non publié, University Waterloo, Kitchener, ON.
- Braukmann, J., D. L. Fixsen, E. L. Phillips, M. Wolf (1975). « Behavioral approaches to treatment in the crime and delinquency field », *Criminology*, vol. 17, p. 299-331.
- * Burchard, J. (1967). « Systematic socialization: A programmed environment for the habilitation of antisocial retardates », *The Psychological Record*, vol. 17, p. 461-476.
- * Burchard, J. et F. Barrera (1972). « An analysis of timeout and response cost in a programmed environment », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 5, p. 271-282.
- * Burchard, J. et V. Tyler (1973). « The modification of delinquent behavior through operant conditioning », *Clinical studies in behavior therapy with children, adolescents and their families* (p. 217-225), Springfield, IL, Thomas Publisher.

- Campbell, M., S. French, P. Gendreau (2009). « The prediction of violence in adult offenders: A meta-analytic comparison of instruments and methods of assessment », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 36, p. 567-590.
- * Cohen, H. L. et J. Filipczak (1971). *A new learning environment*. San Francisco, Jossey Bass.
- * Comaty, J., M. Stasio et C. Advokat (2001). « Analysis of outcome variables of a token economy system in a state psychiatric hospital: A program evaluation », *Research in Developmental Disabilities*, vol. 22, p. 233-253.
- Cullen, F. T. (1995). « Assessing the penal harm movement », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, p. 338-358.
- Cullen, F. T. (2002). « Rehabilitation and treatment programs », J. Q. Wilson et J. Petersilia (éditeurs) *Crime: Public policies for crime control*, (p. 253-289). Oakland, CA, ICS Press.
- Cullen F. T. et P. Gendreau (1989). « The effectiveness of correctional rehabilitation: Reconsidering the 'nothing works' debate », L. Goodstein et D. MacKenzie (éditeurs), *American prisons: Issues in research and policy* (p. 23-44), New York, Plenum.
- * Cullen, J. et J. Seddon (1981). « The application of a behavioural regime to disturbed young offenders », *Personality and Individual Differences*, vol. 2, p. 285-292.
- Cumming, G., & Finch, S. (2005). « Inference by eye: Confidence intervals and how to read pictures of data », *American Psychologist*, vol. 60, p. 170-180.
- **Davey, G. et C. Cullen (1988). *Human operant conditioning and behavior modification*, New York, John Wiley and Sons.
- Davidson, W. S. et E. Siedman (1974). « Studies of behavior modification and juvenile delinquency: A review, methodological critique, and social perspective », *Psychological Bulletin*, n° 81, 998-1011.
- * Duncan, D. (1974). « Verbal behavior in a detention home », *Corrective and Social Psychiatry*, vol. 20, p. 38-42.
- * Eitzen, D. S. (1975). «The effects of behavior modification on the attitudes of delinquents ». *Behavior Research and Therapy*, vol. 13, p. 295-299.
- * Ellis, J. (1993). « Security officer's role in reducing inmate problem behaviors: A program based on contingency management », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 20, p. 61-72.
- Eysenck, H. J., G. H. Gudjonsson (1989). *The causes and cures of criminality*, New York, Springer.
- Fidler, F. (2002). « The fifth edition of the APA publication manual: Why its statistics recommendations are so controversial », *Educational and Psychological Measurement*, vol. 61, p. 749-770.
- * Field, C., H. Nash, M. Handwerk (2004). « A modification of the token economy for nonresponsive youth in family-style residential care », *Behavior Modification*, vol. 28, p. 438-457.

- French, S. et P. Gendreau (2006). « Reducing prison misconducts: What works! », *Criminal Justice and Behavior*, p. 185-215.
- **Geller, E. S., D. F. Johnson, P. H. Hamlin, T. D. Kennedy (1977). « Behavior modification in prison: Issues, problems and compromises », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 4, p. 397-432.
- Gendreau, P. (1996). « The principles of effective intervention with offenders », A. T. Harland (éditeur), *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply* (p. 117-130), Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- **Gendreau, P. (2003). *Encouraging good behaviour*, rapport présenté à Service correctionnel Canada, Ottawa, ON.
- **Gendreau, P. et D. A. Andrews (1979). « Psychological consultation in correctional agencies: Case studies & general issues », J.J. Platt et R.W. Wicks (éditeurs), *The psychological consultant*, p. 177-212, New York, Grune & Stratton.
- Gendreau, P., D. A. Andrews et Y. L. Theriault (2010). *The Correctional Program Assessment Inventory -2010*, Beresford, NB.
- Gendreau, P., C. Goggin, F. T. Cullen, M. Paparozzi (2002). «The common sense revolution and correctional policy », J. McGuire (éditeurs), *Offender rehabilitation and treatment: Effective programs and policies to reduce re-offending* (p. 360-386), Chichester, RU, Wiley & Sons.
- **Gendreau, P., Goggin, C., et P. Smith, P. (1999). « The forgotten issue in effective correctional treatment: Program implementation », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 43, p. 180-187.
- Gendreau, P., P. Smith (2007). « Influencing the “people who count”: Some perspectives on the reporting of meta-analytic results for prediction and treatment outcomes with offenders », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 34, p. 1536-1559.
- Gendreau, P. et Smith, P. (sous presse). « Assessment and treatment strategies for correctional institutions, J. Dvoskin, J. Skeem, R. Novaco et K. Douglas (éditeurs), *Using Social Science to Reduce Violent Offending*, New York, Oxford University Press.
- Gendreau, P., P. Smith, S. French (2006). « The theory of effective correctional intervention: Empirical status and future directions ». F. T. Cullen, J. P. Wright et K. R. Blevins (éditeurs), *Taking Stock: The Status of Criminological Theory, Volume 15, Advances in Criminological Theory* (p. 419-446), New Brunswick, NJ, Transaction Publishers.
- Gendreau, P., P. Smith, Y. L. Theriault (2009). « Chaos theory and correctional treatment: Common sense, correctional quackery, and the law of fartcatchers », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 25, p. 384-396.
- Gibbons, J., N. Katzenbach (2006). *Confronting confinement: A report of the commission on safety and abuse in America's prisons*, Vera Institute of Justice, New York, NY.
- **Goddard, M. et P. Gendreau (1990). « Offender perceptions of “reinforcers and punishers” », Department of Psychology, University of New Brunswick, Saint John, N.-B.

- **Goggin, C. et P. Gendreau (2006). « The implementation and maintenance of quality services in offender rehabilitation programmes », C. R. Hollin et E. J. Palmer (éditeurs), *Offending behavior programmes: Development, application, and controversies* (p. 209-246), Chichester, RU, John Wiley.
- **Hall, J. (1979). « Token economy strategies in criminal institutions », *British Journal of Criminology*, vol. 19, p. 373-393.
- **Hall, J., et R. Baker (1978). « Token economy systems: Breakdown and control », *Behavior Research and Therapy*, vol. 11, p. 253-263.
- HM Prison Services (2006). *Incentives and earned privileges*, rapport technique prepare pour HM prison services (PSO 4000).
- * Horton, L. (1970). « Generalization of aggressive behavior in adolescent delinquent boys », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 3, p. 205-211.
- Hunter, E. et F. Schmidt (2004). *Methods of meta-analysis: Correcting error and bias in research findings*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- Johnson, V. S. (1977). « Behavior modification in correctional settings », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 4, p. 397-428.
- **Kazdin, A. E. (2008). *Behavior modification in applied settings (6th edition)*. Pacific Grove, CA, Brooks/Cole Publishing.
- Lattimore, P. K., S. Brumbaugh, C. Visher, C.H. Lindquist, L. Winterfield, M. Salas, J. Zweig (2004). *National portrait of the serious and violent re-entry initiative*. (RTI Report 8805). Washington, DC, National Institute of Justice.
- **Laws, D. R. (1976). « The failure of a token economy », *Federal Probation*, vol. 38, p. 33-38.
- Levin, M. A. (2010). *Smart on crime: With prison costs on the rise, Ohio needs better policies for protecting the public*, Research Report, Buckeye Institute for Public Solutions.
- Liebling, A. (2008). « Incentives and earned privileges ». Y. Jewkes et J. Bennett (éditeurs), *Dictionary of prisons and punishment*, Portland, OR, Willan Publishing.
- Listwan, S. J., C. L. Jonson, F. T. Cullen, E. J. Latessa (2008). « Cracks in the penal harm movement: Evidence from the field », *Criminology and Public Policy*, vol. 7, p. 423-465.
- Macleod, H. (2010). « Prime Minister's agenda tough –on – crime agenda energizes base, appeals to swing voters ». Consulté sur Internet le 22 mars 2010 :<http://www.thehilltimes.ca/page/view/tough-03-22-2010>
- * Marquis, H. A., P. Gendreau, L. Cousins, J. S. Wormith (1974). « Application and social implications of a token economy in an adult institution », document présenté à l'Association canadienne pour l'avancement de la recherche en criminologie et en justice criminelle, Montréal, QC.

- **Martin, G., J. Pear (2006). « Behavior modification: What it is and how you do it », Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall.
- **Matson, J. et T. DiLorenzo (1984). *Punishment and its alternatives: A new perspective for behavior modification*, NY, Springer Publishing Co.
- McGuire, J. et P. Priestly (1995). « Reviewing what works: Past, present and future », J. McGuire (éditeur), *What works: Reducing offending-Guidelines from research and practice*. (p. 3-34), Chichester, John Wiley & Sons.
- Mears, D. et J. Watson (2006). « Towards a fair and balanced assessment of supermax prisons », *Justice Quarterly*, vol. 23, p. 232-270.
- Meichenbaum, D. (1977). *Cognitive-behavior modification*. New York, Plenum Press.
- * Meichenbaum, D., K. Bowers, R. Ross (1968). « Modification of classroom behavior of institutionalized female adolescent offenders », *Behaviour Research and Therapy*, vol. 6, p. 343-353.
- Milan, M. A. (1987). « Token economy programs in closed institutions », E.K. Morris et C.J. Braukmann (Eds.), *Behavioral Approaches to crime and delinquency: A handbook of application, research and concepts* (p. 195-222), New York, Plenum.
- **Milan, M.A. (2001). « Behavioral approaches to correctional management and rehabilitation », C.R. Hollin (éditeur), *Handbook of offender assessment and treatment* (p. 139-154), NY, John Wiley & Sons.
- * Milan, M. A., et J. McKee (1976). « The cellblock token economy: Token reinforcement procedures in a maximum security correctional institution for adult male felons », *Journal of Applied behavior Analysis*, vol. 9, n° 3, p. 253-275.
- * Milan, M. A., L. Wood, J. McKee (1979). « Motivating academic achievement in a cellblock token economy: An elaboration of the Premack Principle », *Offender Rehabilitation*, vol. 3, p. 349-361.
- **Morris, E. et C. Braukmann (1987). *Behavioral approaches to crime and delinquency*, New York, Plenum.
- Petersilia, J. (2003). *When prisoners come home: Parole and prisoner re-entry*, New York, Oxford University Press.
- Pew Charitable Trusts. (2009). *One in 31: The long reach of American corrections*. Washington, DC, auteur.
- * Phillips, E. (1968). « Achievement place: Token reinforcement procedures in a home-style rehabilitation setting for 'pre-delinquent' boys », *Journal of Applied behavior Analysis*, vol. 1, p. 213-223.
- * Phillips, E., E. Phillips, D. Fixen, M. Wolf (1971). « Achievement place: Modification of the behaviors of pre-delinquent boys within a token economy », *Journal of Applied behavior Analysis*, vol. 4, 45-59.

- Pizarro, J. et V. M. Stenius (2004). « Supermax prisons: Their rise, current practices, and effects on inmates », *Crime & Delinquency*, vol. 84, p. 248-264.
- Porter, N. D. (2011). *The state of sentencing 2010: Developments in policy and practice*. Washington, DC, The Sentencing Project.
- Premack, D. (1965). « Reinforcement theory », D. Levine (éditeurs), *Nebraska symposium on motivation* (p. 123-180), Lincoln, University of Nebraska Press.
- Rimm, D. C. et J. C. Masters (1979). « Behavioral therapy: Techniques and empirical findings », New York, Academic Press.
- **Ross, R. R. et T. G. Barker (1986). *Incitation et dissuasion : étude des régimes de réduction de peine en milieu carcéral* (n° 1986-33). Ottawa (Ont.), Division de la recherche, Ministère du Solliciteur général du Canada.
- **Ross, R. R., et H. B. McKay (1976). « Study of institutional treatment program », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 20, p. 165-173.
- **Ross, R. R. et M. J. Price (1976). Behavior modification in corrections: Autopsy before mortification. *International Journal of Criminology and Penology*, vol. 4, p. 305-315.
- **Ross R. R. et H. B. McKay (1978). « Behavioral approaches to treatment in corrections: Requiem for a panacea », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 20, p. 279-295.
- Rothstein, H. R., A. J. Sutton, M. Borenstein (éditeurs) (2005), *Publication bias in meta-analysis: Prevention, assessment and adjustments*, New York, Wiley.
- Sampson, R., S. Glascon, I. Glen, C. Louis et F. Rosenfeldt (2007). *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*. « Rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada ». Ottawa (Ont.)
- Shadish, W. R. (2011). « Annotated bibliography of methods of meta-analysis of single subject designs ». Consulté sur Internet le 1^{er} février 2011 : <http://faculty.ucmerced.edu/wshadish/Methods%20for%20MA%20of%20SSD.htm>
- Schmidt, F. L. (1996). « Statistical significance testing and cumulative knowledge in psychology: Implications for training of researchers », *Psychological Methods*, vol. 1, p. 115-129.
- **Schwitzgebel, R. K. et D. A. Kolb (1974). *Changing human behavior: Principles of planned intervention*, New York, McGraw Hill.
- Simon, J. (2007). *Governing through crime: How the war on crime transformed American democracy and created a culture of fear*. New York, Oxford University Press.
- Smith, R. R., L. S. Hart, B. C. Pennington, W. L. Sanford et M. Milan (1985). *An introduction to behavior modification principles*, Institute, WV, West Virginia graduate College.
- Smith, R. R., M. A. Milan et L. F. Wood (1976). « The correctional officer as a behavioral technician », *Criminal justice and Behavior*, vol. 3, p. 345-360.

- **Spiegler, M. et D. Guevremont (2010). *Contemporary behavior therapy*, Belmont, CA, Wadsworth.
- **Stumphauzer, J. S. (1973). *Behavior therapy with delinquents*, Springfield, IL, Charles C. Thomas.
- **Tharp, R. G. et R. J. Wetzel (1969). *Behavior modification in the natural environment*. New York, Academic Press.
- * Tyler, V. et D. Brown (1967). The use of swift, brief isolation as a group control device for institutionalized delinquents. *Behaviour Research and Therapy*, vol. 5, p. 1-9.
- Webb, J. (2009, 29 mars). « Why we must fix our prisons ». *Parade Magazine*, p. 5.
- Weisburd, D. et E. S. Chayet (1989). « Good time: An agenda for research », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 16, p. 183-195.
- Winkler, R. C. (1971). « The relevance of economic theory and technology to token economy reinforcement systems ». *Behavior Research and Therapy*, vol. 9, p. 81-88.
- **Wormith, J., et B. Heald (1986). *La modification du comportement du contrevenant : revue théorique et guide pratique (1986-34)*, Ottawa (Ont.), Division de la recherche, Ministère du Solliciteur général du Canada.